

ASSEMBLÉE NATIONALE24 novembre 2025

EXONÉRER LES APPRENTIS DE LA CSG-CRDS - (N° 2122)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 37

présenté par
M. Fayssat

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« jusqu'à ce qu'une réforme en profondeur soit adoptée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.